

➤ CCN métallurgie

WEBINAIRE

Degré élevé de solidarité

12 juin 2023

 **cœur
industrie**

**Le régime de protection sociale
complémentaire de la métallurgie**



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyy**

➤ Les intervenants



**Nicolas
BONDONNEAU**

DIRECTEUR DE LA
PROTECTION SOCIALE
UIMM



**Florence
CHEVALIER**

RESPONSABLE
DÉVELOPPEMENT CCN
& ACCORDS DE
BRANCHE



**Franck
TRUONG**

RESPONSABLE
PROJETS INGÉNIERIE
SOCIALE
CCN - DES



**Sandie
CUCUMEL**

RESPONSABLE PROJETS
PRÉVENTION

➤ Déroulé et thématiques

1

Introduction
Nicolas BONDONNEAU, Directeur de la
Protection Sociale, UIMM

2

Articulation entre l'action sociale & la prévention
d'Harmonie Mutuelle avec le Degré élevé de Solidarité
Cœur Industrie

3

L'action sociale d'Harmonie Mutuelle
&
Les aides sociales spécifiques du Degré Elevé de
Solidarité de Cœur Industrie

4

La prévention d'Harmonie Mutuelle
&
L'accompagnement prévention spécifique du Degré
Elevé de Solidarité de Cœur Industrie

5

Les outils de communication

6

Temps d'échange : questions / réponses

1 Introduction

- Régimes de protection sociale prévoyance et santé à effet du 1^{er} janvier 2023
&
- Construction du Degré Elevé de Solidarité au sein de la branche Métallurgie



**Nicolas
BONDONNEAU**

**DIRECTEUR DE LA
PROTECTION SOCIALE
UIMM**

Articulation entre l'action sociale & la prévention d'Harmonie Mutuelle avec le Degré élevé de Solidarité Cœur Industrie



Le Degré élevé de solidarité (dit « DES ») de votre branche (niveau 2)

Fonds polités par les partenaires sociaux de la branche et destinés à la mise en œuvre d'actions sociales de solidarité et de prévention spécifiques à la branche de la Métallurgie visant à préserver ou améliorer collectivement ou individuellement la situation des salariés qui connaissent ou sont susceptibles de connaître des difficultés.



Les fonds d'Harmonie Mutuelle (niveau 1) Nos valeurs mutualistes

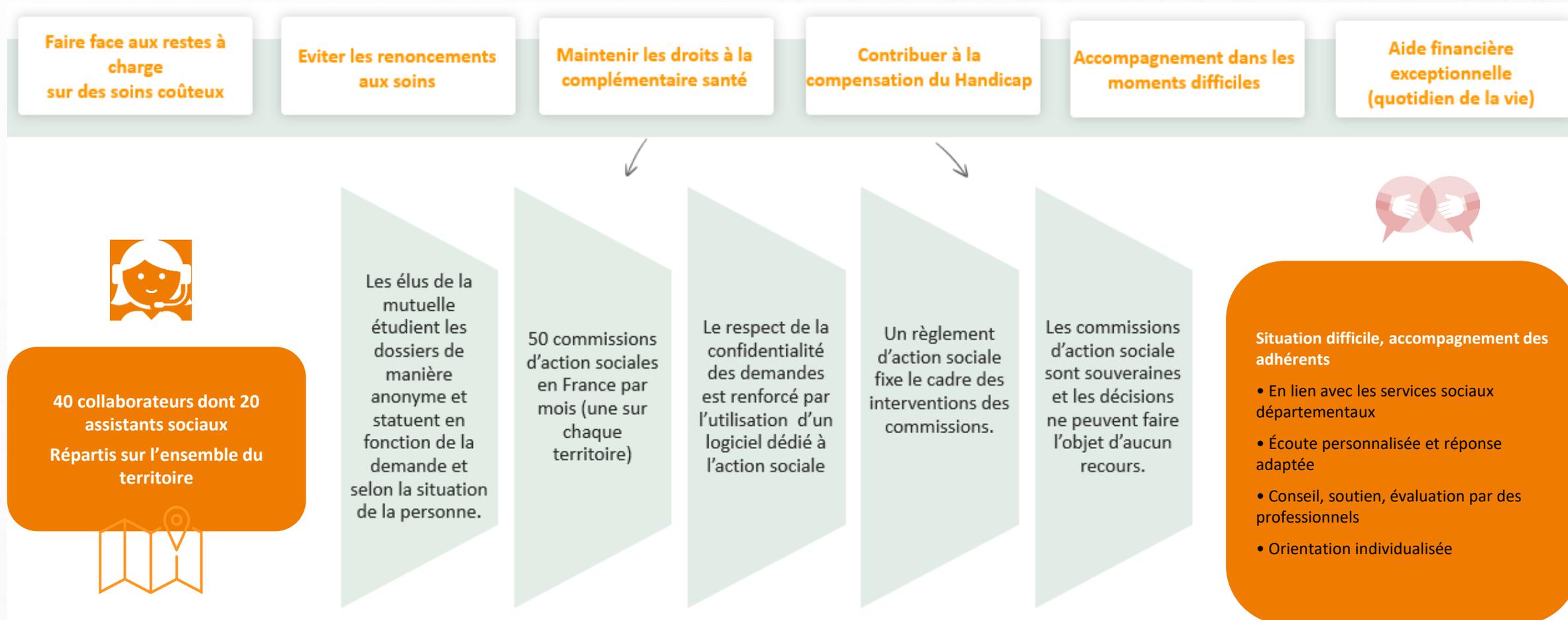
L'action sociale et la prévention sont des accompagnements inclus pour l'ensemble des entreprises et des salariés ainsi que leur famille.

Harmonie Mutuelle traduit en actes les valeurs d'entraide et de solidarité, en dotant d'un fonds d'action sociale pour permettre aux adhérents rencontrant des difficultés d'accéder à des aides et un accompagnement.



3 L'action sociale d'Harmonie Mutuelle

Domaines d'accompagnements & organisation



Cet accompagnement social est financé par des fonds sociaux destinés à aider des adhérents en difficulté.

Ces fonds sociaux permettent d'épauler les salariés ainsi que leur famille et leur proposer des aides financières qui tiennent compte de leurs situations sociales et familiales.

3 Les aides sociales spécifiques du Degré Elevé de Solidarité de Cœur Industrie

Soutenir vos salariés face aux aléas de la vie

SANTÉ

Aides aux salariés aidants

- En présence de congés spécifiques : aide financière forfaitaire de 500 €
- Hors congés spécifiques : remboursement annuel des dépenses jusqu'à 500 €.

Forfait Naissance ou adoption

Aide forfaitaire de 250 € par enfant pour la naissance ou l'adoption d'un enfant.

Soutien aux alternants

Prise en charge de 25% de la cotisation santé obligatoire pour les alternants (apprentissage et contrat de professionnalisation).

PRÉVOYANCE

Handicap

Aide financière forfaitaire de 1 000 € pour faire face à la survenue d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

Inaptitude temporaire d'origine non professionnelle

Aide financière forfaitaire de 1 000 € en cas de perte de salaire lors de la période de 30 jours qui suit une reconnaissance d'inaptitude temporaire d'origine non professionnelle.

4 La prévention d'Harmonie Mutuelle

Domaines d'interventions & organisation

30 chargés de prévention répartis sur l'ensemble du territoire



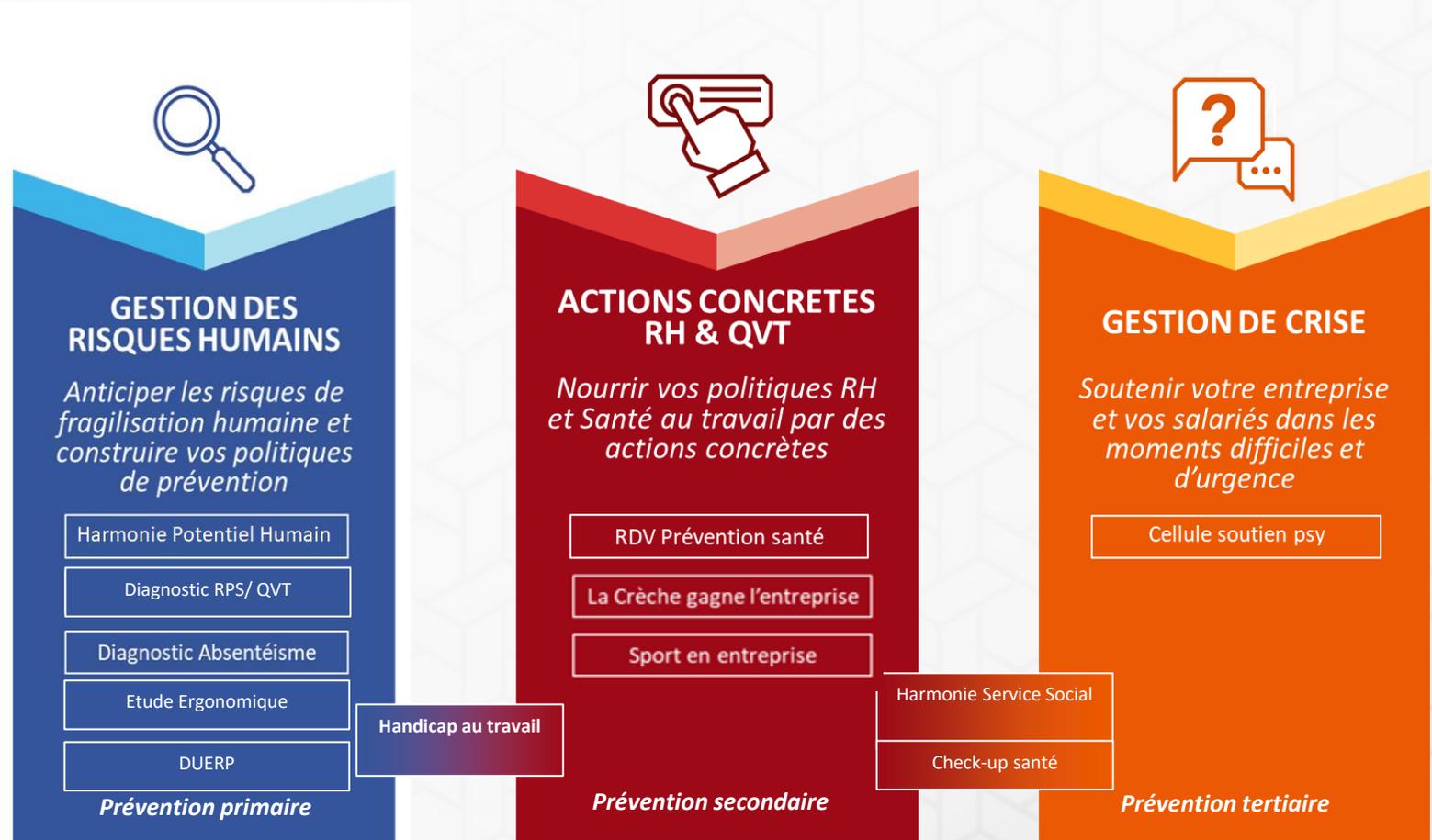
Un accompagnement 360° sur l'ensemble des thématiques de la prévention



Déploiement d'actions multisites



S'appuyant sur un réseau de 380 experts qualifiés



4 L'accompagnement prévention spécifique du Degré Elevé de Solidarité de Cœur Industrie

PRÉVOYANCE

Actions accessibles à tous les salariés adhérents du régime du régime Cœur Industrie de la CCN Métallurgie, sur la base du volontariat.

Lutte contre la désinsertion professionnelle

Service d'accompagnement - suite à un arrêt de travail de plus de 90 jours – afin de faciliter la reprise du travail dans des conditions sécurisées et pérennes.

Ce service d'accompagnement au retour au travail, est mis en œuvre dans le strict respect du secret médical.

Personnalisé, il est proposé aux salariés avec un **accompagnement pluridisciplinaire** comprenant par exemple des soutiens dans le domaine :

- Psychologique en cas de besoin.
- De la rééducation et de réhabilitation des capacités physiques.
- Sociaux pour identifier les obstacles d'ordre économique et proposer un accompagnement dans les démarches administratives afin de faciliter l'accès aux droits.
- Prévoir un retour au travail de manière pérenne.

5 Les outils de communication

Emailings d'information à destination des entreprises et des salariés

Retrouvez toutes les informations sur les aides et actions liées au DES sur le site internet

www.coeur-industrie-solidarite.fr



Affiche à disposition

Pour toutes questions liées à l'accompagnement Harmonie Mutuelle



N'hésitez pas à vous renseigner via le site www.harmonie-mutuelle.fr ou en contactant votre référent commercial

Les services Action Sociale sont joignables par téléphone au **09 69 39 29 13**



Fonds de solidarité du régime frais de santé CCN Métallurgie

Mme PINTAO,

Votre employeur a été en place un contrat frais de santé Harmonie Mutuelle subordonné par le CCN Métallurgie.

Dans le cadre du 1^{er} Degré de Solidarité de votre contrat, Harmonie Mutuelle et les partenaires sociaux de votre branche professionnelle ont décidé de vous accorder en cas de difficulté à trouver plusieurs aides :

- Aides aux enfants**
Pour un enfant inscrit à la carte scolaire ou à la carte d'admission, des aides financières peuvent être versées à 100 €.
- Partiel redevance ou adhésion**
Aide financière de 200 € par enfant pour la redevance ou l'adhésion d'un enfant.
- Rebours aux alternants**
Aide au paiement de la cotisation.

Le 1^{er} Degré de Solidarité de votre contrat Harmonie Mutuelle vous offre également des prestations complémentaires :

- **Le dispositif de formation**
- **Le dispositif de formation**

Retrouvez les informations et les modalités sur le site dédié au Fonds de Solidarité Métallurgie

www.coeur-industrie-solidarite.fr

Pour nous contacter :

- Depuis votre Espace perso
- 0969 392 913 Numéro vert gratuit
- Service-accueil dans votre agence

FONDS DE SOLIDARITÉ CCN MÉTALLURGIE

AIDES SOCIALES ET ACTION DE PRÉVENTION

Harmonie Mutuelle et les partenaires sociaux de votre branche professionnelle vous accompagnent dans les situations suivantes :

- Au titre du régime frais de santé : redevance ou adhésion, rebours d'alternants, alternants.
- Au titre du régime de prévoyance : rachat partiel d'adhésions, rachat ou capitalisation d'adhésions professionnelles, aide au retour à l'emploi après un arrêt de travail de plus de 90 jours.

RETROUVEZ CES AIDES ET ACTIONS SUR www.coeur-industrie-solidarite.fr

➤ Temps d'échange Questions / réponses



S'engager pour le *Potentiel Humain*

Merci de votre attention

